



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.249/1997/L.4
26 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ PRÉPARATOIRE POUR LA CRÉATION
D'UNE COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE
11-21 février 1997

RECOMMANDATION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONCERNANT LA PROPOSITION DU GOUVERNEMENT ITALIEN D'ACCUEILLIR
LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE

À sa 51e séance, le 21 février 1997, le Comité préparatoire a adopté le
texte suivant :

"Le Comité préparatoire s'est félicité de la proposition de
l'Italie tendant à organiser la conférence diplomatique à Rome, et a
recommandé à l'Assemblée générale que, en application de la résolution
51/207 de l'Assemblée en date du 17 décembre 1996 et après examen par
le Comité des conférences, une décision conforme à cette proposition
soit prise lorsque seront examinées les dispositions nécessaires à la
tenue de la conférence, étant entendu que, pour l'organisation de la
conférence à Rome, la pratique habituelle concernant le financement
des manifestations de cet ordre qui ont lieu hors du Siège de l'ONU ou
des autres villes sièges de l'Organisation sera suivie."
